

Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne-Pays de la Loire
Association Sportive Automobile de l'Automobile Club de l'Ouest des 24 Heures du Mans



1^{er} SLALOM Poursuite ACO Inter-Ecuries

Circuit International Karting - Le Mans 29 & 30 Octobre 2016



SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms.

Il est vivement recommandé de se référer à la Charte des Slaloms, disponible dans les Ligues.

L'Association Sportive Automobile ACO 24 Heures du Mans organise les 29 et 30 Octobre 2016, sur le Circuit International Karting (CIK Le Mans), avec le concours des moyens de l'Automobile Club de l'Ouest, un slalom dénommé : **1^{er} SLALOM Poursuite ACO Inter-Écuries**.

Cette épreuve compte pour :

- La Coupe de France des Slaloms 2017
- Le championnat de la Ligue Régionale Bretagne Pays de la Loire des slaloms 2016
- Le Trophée de l'Automobile Club de l'Ouest 2016

Visa de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne-Pays de la Loire : **R49 en date du 31.07.2016**

Enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation : N° **789 en date du 31.07.2016**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président du Collège :	Jean-Michel TATIN	Licence n° 6575/1201
Commissaires Sportifs :	Jean-Michel CABIN	Licence n° 179738/1201
	Christian DAMS	Licence n° 2498/1201
Directeur de Course :	Joseph LORRE	Licence n° 10395/1202
Directeurs de Course Adjoints :	Gilles MERLIOT	Licence n° 10396/1202
	Michel CHEVEREAU	Licence n° 2543/1201

Responsable des Commissaires

Techniques :	Luc GOURDON	Licence n° 163936/1202
Commissaires Techniques :	Yves HUBY	Licence n° 4923/1206
	Romain THIPHAINE	Licence n° 155300/1201
	Nicolas PICARD	Licence n° 227955/1201

Chargée des relations
avec les concurrents :

	Marie-Laure HERRAULT	Licence n° 222632/1201
Chronomètres :	Maryse MERLIOT	Licence n° 12140/1202

	Ghislaine GAUDET	Licence n° 4210/1206
--	-------------------------	----------------------

Classements Informatique :	Stéphane MONFORT	Licence n° 38611/1205
----------------------------	-------------------------	-----------------------

Secrétaire du meeting : **Marie-Claude Ory**

Médecin Chef : **Alain KIND**

Chargé des moyens de sécurité piste : **Arnaud BOULAY**

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : Vendredi 21 Octobre 2016 à minuit.
Publication de la liste des engagés : Vendredi 28 Octobre 2016.

Vérifications administratives :

Samedi 29 Octobre de 14 h 00 à 19 h 00, et Dimanche 30 Octobre de 7 h 30 à 8 h 30.
Lieu : Tour de Contrôle du Circuit CIK.

Vérifications techniques :

Samedi 29 Octobre de 14 h 15 à 19 h 15, et Dimanche 30 Octobre de 7 h 45 à 8 h 45.
Lieu : Bâtiment Assistance du Circuit CIK.

Réunion du Collège des Commissaires Sportif : Samedi 29 Octobre à 18 h 00.
Lieu : Tour de Contrôle du Circuit CIK.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : Tour de Contrôle du Circuit CIK.

Briefing des pilotes : Dimanche 30 Octobre de 9 h 30 à 9 h 45.
Lieu : Salle du Restaurant CIK, Bâtiment Le 24.

Essais libres non chronométrés : Samedi 29 Octobre de 16 h 00 à 19 h 00.
Dimanche 30 Octobre de 8 h 00 à 9 h 30 (1 passage par Pilote).

Essais chronométrés : Dimanche 30 Octobre de 10 h 00 à 12 h 00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12 h 15.

Course : 3 manches (si les conditions atmosphériques sont favorables).

- 1^{ère} manche : Dimanche 30 Octobre 2016 de 12 h 30 à 15 h 00.
- 2^{ème} manche : Dimanche 30 Octobre 2016 de 15 h 00 à 17 h 00.
- 3^{ème} manche : Dimanche 30 Octobre 2016 de 17 h 00 à 19 h 00.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

La Direction de Course se réserve le droit de supprimer éventuellement une manche de course en fonction des conditions météorologiques.

Les concurrents ont l'obligation d'effectuer toutes les manches de courses prévues, sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs, sous peine de pénalité décidée par ce dernier.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le Dimanche 30 Octobre 2016 à 19 h 00.
Lieu : Panneau d'affichage Tour de Contrôle du circuit CIK.

Remise des prix : Dimanche 30 Octobre à 19 h 30, au Module Sportif du Circuit CIK.

1.3P. VERIFICATIONS

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8 h 30 le Dimanche 30 Octobre 2016.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Aucun piquetage ne sera autorisé dans les paddocks goudronnés du circuit, sous peine d'amende.
Voir réglementation générale des Slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA ACO 24 HEURES DU MANS
Circuit des 24 HEURES DU MANS - Direction Sports - CS 21928
72019 LE MANS CEDEX 2
☎ : 02.43.40.24.24 - E-mail : pascal@tleurope.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1P aura été atteint, et au plus tard le Vendredi 21 Octobre 2016 à minuit.

Frais de participation :

- Engagements gratuits pour les licenciés d'une ASA ACO et membre de l'ACO (Merci de joindre impérativement une copie de la carte de Membre ACO au bulletin d'engagement).
- 100 € pour les pilotes qui ne sont pas licenciés dans une ASA affiliée à l'ACO.

Pour les non Membres ACO, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2P. LICENCES

Licences admises : licence FFSA minimum RCCS (Régional Concurrent Conducteur Slalom), ou NCC (National Concurrent Conducteur Auto), ou ICC (International Concurrent Conducteur Auto).

Titre de participation : chaque licencié à la journée doit être muni d'un certificat médical reconnaissant son aptitude à la pratique du sport automobile, et il devra accompagner son engagement des frais de délivrance du titre de participation (40 €).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 120, dont 20 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

Dans ce cas, 2 demandes d'engagements devront être adressées.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms :

Loisir

L 1

L2

LE Voitures électriques

F2000

F2000 1, de 0 à 1400 cc

F2000 2,+ 1400 à 1600 cc

F2000 3, + 1600 à 2000

FC / FS

FC 1, de 0 à 1300 cc + FS1

FC 2, + 1300 à 1600 cc + FS2

FC 3, + 1600 à 2000 cc + FS3

N/FN

N/FN 1-R1A, de 0 à 1400 cc
 N/FN 2-R1B, + 1400 à 1600 cc
 N2 Série
 N/FN 3, + 1600 à 2000 cc
 N/FN 4, + 2000 cc

A/FA

A/FA 1, de 0 à 1400 cc
 A/FA 2-R2B-R3T, + 1400 à 1600 cc
 A/FA 3-R2C-R3C-R3D, + 1600 à 2000 cc
 A/FA 4-R4, + 2000 cc

GT de Série

GT 1, de 0 à 2000 cc
 GT 2, + 2000

CM – CN F – CN

CM1 + CM2, de 0 à 1003 cc
 CNF1, de 0 à 1600 cc
 CNF2, + 1600 à 2000 cc
 CN 1, de 0 à 1600 cc
 CN 2, + 1600 à 2000 cc

D/E

D/E 1, de 0 à 1300 + Campus
 D/E 2, + 1300 à 1600-1605 cc
 D/E 3, FF - F3B
 D/E 7, FR

4.2.7P Échappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable)
- Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**6.1P. PARCOURS**

Le 1^{er} SLALOM Poursuite ACO Inter-Écuries un parcours d'une longueur de moins de 2000 m (voir plan joint en annexe) tracé sur la piste du Circuit de Karting International CIK le Mans (72) : 1 tour et demi de la piste.

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

L'accès au départ se fera depuis le parc concurrent via l'avant des box du circuit CIK.

La file d'attente du départ sera matérialisée devant les box du circuit CIK.

Le Départ sera situé à la sortie de la Zone des box du Circuit CIK.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés sur les Paddocks goudronnés du circuit CIK et sur les P18 et P19
 Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le Vendredi 28 Octobre.

Les remorques devront être garées sur les Parkings P18 et 19.

6.6P. PARC FERME FINAL

Paddock du Circuit CIK (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion).

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course : Tour de Contrôle du CIK
- pendant les vérifications au parc des vérifications : Tour de Contrôle du CIK
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : Tour de Contrôle du CIK

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence ACO sera organisée dans la Tour de contrôle du Circuit CIK Le Mans. Téléphone permanence n° 02.43.40.39.92

Centre de secours le plus proche : Centre Hospitalier du Mans.

Lieu : 194, Avenue Rubillard, 72037 Le Mans Cedex 09. Téléphone n° 02.43.43.43.43

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Dimanche 30 Octobre de 9 h 30 à 9 h 45, salle du restaurant Le 24, circuit CIK.

Présence obligatoire des pilotes.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 3 secondes.
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 5 secondes.
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés à 19 h 00.

Lieu : Tableau d'affichage de la tour de Contrôle du Circuit CIK.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX**10.3P. COUPES**

Il sera attribué des coupes de la façon suivante :

Classement général : 1 coupe aux 3 premiers.

Classement par groupe : 1 coupe au premier.

Classement par classe : 1 coupe au premier.

Classement féminin : 1 coupe à la première.

Les coupes ne sont pas cumulables.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Dimanche 30 Octobre à 19 h 30, au Module Sportif du Circuit CIK.

ANNEXE / PARCOURS Slalom Poursuite ACO Inter-Ecuries 2016

